

Absence d'aide d'État au sens de l'article 61, paragraphe 1, de l'accord EEE

(2013/C 182/12)

L'Autorité de surveillance AELE considère que la mesure ci-après ne constitue pas une aide d'État au sens de l'article 61, paragraphe 1, de l'accord EEE:

Date d'adoption de la décision:	12 décembre 2012
Affaire n°:	71725
Numéro de la décision:	480/12/COL
État de l'AELE concerné:	Liechtenstein
Intitulé (et/ou nom du bénéficiaire):	Liechtenstein — Traitement fiscal préférentiel applicable aux recettes générées par les logiciels et les bases de données scientifiques et techniques
Base juridique:	article 61, paragraphe 1, de l'accord EEE
Type de mesure:	absence d'aide
Secteurs économiques:	tous les secteurs

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site web de l'Autorité de surveillance AELE, à l'adresse suivante:

<http://www.eftasurv.int/state-aid/state-aid-register/>
